



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2018- 343 bis

Publié le 12 décembre 2018

TABLE DES MATIÈRES

COUR ADMINISTRATIF D'APPEL DE DOUAI

Arrêté portant désignation des assesseurs de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'ordre des infirmiers des Hauts-de-France

Arrêté portant désignation des assesseurs de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'ordre des pédicures-podologues des Hauts-de-France

Arrêté portant désignation des assesseurs de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes des Hauts-de-France



Le Président

Vu le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L. 145-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2013-547 du 26 juin 2013 relatif à l'organisation et au fonctionnement des juridictions du contentieux du contrôle technique des professions de santé ;

Vu les désignations faites par le Conseil régional de l'ordre des infirmiers des Hauts-de-France, la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés et le Régime de protection sociale agricole ;

ARRETE

Article 1er : les arrêtés du 18 mai 2015 relatifs à la désignation des assesseurs de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'ordre des infirmiers du Nord-Pas de calais et de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'ordre des infirmiers de Picardie sont abrogés. Sont nommés assesseurs de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'ordre des infirmiers des Hauts-de-France :

Représentants du conseil régional de l'ordre des infirmiers :

Assesseurs titulaires :

- Mme Véronique DUBOIS,
- Mme Isabelle GUYARD

Assesseurs suppléants :

- M. Armand DEVIGNES,
- Mme Nathalie WOJCIECHOWSKI,
- Mme Béatrice BEN,
- M. Thierry CATHRY.

Représentants des organismes d'assurance-maladie du régime général :

Assesseur titulaire :

- M. André ADDA, médecin conseil – Direction régionale de service médical d'Ile de France,

Assesseur suppléant :

- Mme Catherine MORIN, médecin conseil – CNAM.

Représentants du régime de protection sociale agricole :**Assesseur titulaire :**

- Dr Olivier LE GAL, médecin conseil – Mutualité sociale agricole Côtes Normandes

Assesseurs suppléants :

- Dr Nicolas DURIEZ, médecin conseil – Mutualité sociale agricole Portes de Bretagne.
- Dr Laurence VANDOORNE, médecin conseil chef – Mutualité sociale agricole Côtes Normandes.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au conseil régional de l'ordre des infirmiers des Hauts-de-France, à la Caisse nationale d'assurance maladie et à la Mutualité sociale agricole et sera publié au recueil des actes administratifs de la région des Hauts-de-France.

Fait à Douai, le 11 décembre 2018



Etienne QUENCEZ



Le Président

Vu le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L. 145-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2013-547 du 26 juin 2013 relatif à l'organisation et au fonctionnement des juridictions du contentieux du contrôle technique des professions de santé ;

Vu les désignations faites par le Conseil régional de l'ordre des pédicures-podologues des hauts-de-France, la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés et le Régime de protection sociale agricole ;

ARRETE

Article 1er : les arrêtés du 24 avril 2017 relatifs à la désignation des assesseurs de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'ordre des pédicures-podologues du Nord-Pas de calais et de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'ordre des pédicures-podologues de Picardie sont abrogés. Sont nommés assesseurs de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'ordre des pédicures-podologues des Hauts-de-France :

Représentants du conseil régional de l'ordre des pédicures-podologues :

Assesseurs titulaires :

- M. Gérard PEYRAC,
- M. Bernard SOREZ

Assesseurs suppléants :

- Mme Anne-Catherine BOSSUET
- Mme Anne-Catherine RICHE-THIRY,
- M. Lionel GAGÉ,
- M. Alexandre REMOND.

Représentants des organismes d'assurance-maladie du régime général :

Assesseur titulaire :

- Dr Fanny FRASNIER, médecin conseil – Direction régionale de service médical d'Ile de France,

Assesseurs suppléants :

- Dr Loïc MONVOISIN, médecin conseil – Direction régionale de service médical de Bretagne ;
- Dr André ADDA, médecin conseil – Direction régionale de service médical d'Ile de France.

Représentants du régime de protection sociale agricole :**Assesseur titulaire :**

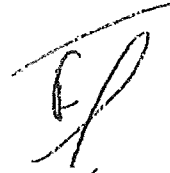
- Dr Guillaume ACHER, médecin conseil – Mutuelle sociale agricole Côtes Normandes.

Assesseurs suppléants :

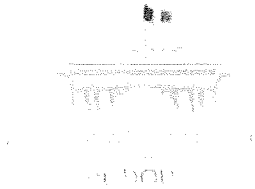
- Dr Nicolas DURIEZ, médecin conseil – Mutualité sociale agricole Portes de Bretagne.
- Dr Laurence VANDOORNE, médecin conseil chef – Mutualité sociale agricole Côtes Normandes.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au conseil régional de l'ordre des pédicures-podologues des Hauts-de-France, à la Caisse nationale d'assurance maladie et à la Mutualité sociale agricole et sera publié au recueil des actes administratifs de la région Hauts-de-France.

Fait à Douai, le 11 décembre 2018



Etienne QUENCEZ



Le Président

Vu le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L. 145-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2013-547 du 26 juin 2013 relatif à l'organisation et au fonctionnement des juridictions du contentieux du contrôle technique des professions de santé ;

Vu les désignations faites par le Conseil régional de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes des Hauts-de-France, la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés et le Régime de protection sociale agricole ;

ARRETE

Article 1er : les arrêtés du 10 avril 2017 relatifs à la désignation des assesseurs de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes du Nord-Pas de Calais et de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes de Picardie sont abrogés. Sont nommés assesseurs de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes des Hauts-de-France :

Représentants du conseil régional de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes :

Assesseurs titulaires :

- M. Alain LAUER
- M. Philippe DEWASMES

Assesseurs suppléants :

- Mme Myriam DIALLO
- Mme Michèle HUVIG
- M. Jacques GODART
- M. Lionel JOURDON

Représentants des organismes d'assurance-maladie du régime général :

Assesseur titulaire :

- Dr Salwa SABET-ESKANDER, médecin conseil – Direction régionale du service médical de la région Ile de France,

Assesseur suppléant :

- Dr Loïc MONVOISIN, médecin conseil – Direction régionale du service médical de la région Ile de France,

Représentants du régime de protection sociale agricole:

Assesseeur titulaire :

- Dr Marie-Claire GIRARDIN, médecin conseil chef – Mutuelle sociale agricole Haute-Normandie

Assesseeurs suppléants :

- Dr Nicolas DURIEZ, médecin conseil – Mutualité sociale agricole Portes de Bretagne.
- Dr Laurence VANDOORNE, médecin conseil chef – Mutualité sociale agricole Côtes Normandes.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au conseil régional de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes des Hauts-de-France, à la Caisse nationale d'assurance maladie et à la Mutualité sociale agricole et sera publié au recueil des actes administratifs de la région Hauts-de-France.

Fait à Douai, le 11 décembre 2018



Etienne QUENCEZ